



CONSULTATION PUBLIQUE CNIL  
CAMERAS DITES « INTELLIGENTES » OU « AUGMENTÉES »  
DANS LES ESPACES PUBLICS



# REPONSE DEVERYWARE AU PROJET DE POSITION RELATIVE AUX CONDITIONS DE DEPLOIEMENT DES CAMERAS

11/03/2022

## TABLE DES MATIERES

I. Présentation de Deveryware.....	3
II. Contribution de Deveryware au projet de position de la CNIL relative aux conditions de déploiement des caméras dans les espaces publics .....	4
III. Représentants de Deveryware .....	6

## I. PRESENTATION DE DEVERYWARE

Deveryware est l'expert français des technologies d'investigation et des services pour la sécurité globale, engagé à servir la sécurité des Etats, des entreprises et des populations, en mettant à leur disposition des technologies numériques innovantes et des solutions à haute valeur ajoutée.

Fondé en 2003 à Paris, Deveryware a très tôt orienté son expertise vers les besoins d'exploitation de la géolocalisation en matière de sécurité intérieure et d'investigation judiciaire.

La société place l'innovation au cœur de son business model et œuvre, à travers ses efforts de R&D, pour que la donnée numérique devienne un véritable atout au service de la sécurité des citoyens.

Depuis 2018, Deveryware a élargi son portefeuille d'expertises à travers les acquisitions de trois sociétés françaises :

TRACIP, le spécialiste français de l'investigation numérique à des fins judiciaires ou privées et des solutions de criminalistique.



OAK BRANCH, expert de l'analyse de données massives au service de la lutte contre la fraude et la criminalité financière.



CRISOTECH, leader français des exercices de crise et acteur du conseil en gestion de crise pour les organisations publiques et privées.



Filiales hors France



Employés

Nous portons la plus grande attention à la sécurité et à l'application rigoureuse des méthodologies de développement logiciel. Nous sommes ainsi certifiés ISO 9001, ISO 14001, et en préparation de certification ISO 27001.



[www.deveryware.com](http://www.deveryware.com)

## II. CONTRIBUTION DE DEVERYWARE AU PROJET DE POSITION DE LA CNIL RELATIVE AUX CONDITIONS DE DEPLOIEMENT DES CAMERAS DANS LES ESPACES PUBLICS

Le groupe Deveryware souhaite apporter son concours à la rédaction projet de texte de la commission nationale de l'informatique et des libertés relatifs aux « caméras augmentées » dans les espaces publics afin d'indiquer les difficultés rencontrées par lui dans l'application des dispositifs légaux et réglementaires relatifs la protection des données personnelles dans le domaine de l'industrie. En effet, à ce stade, la recherche d'un équilibre entre sécurité et liberté n'est pas toujours aisée.

Le groupe Deveryware outre la géolocalisation par le biais des téléphones portables ou de balises, intervient dans le domaine de la police technique et scientifique, la gestion de crise et l'analyse financière. Son action s'exerce notamment en soutien sur réquisition des forces de sécurité.

Le groupe Deveryware suggère que ce projet texte qui porte sur les caméras augmentées ait un **périmètre plus large**. En effet, aujourd'hui les textes font références d'une part aux traitements de données personnelles et d'autre part à leur usage par des particuliers ou des administrations. Mais les industriels, c'est-à-dire ceux qui vont élaborer le produit, ne sont pas mentionnés dans les textes alors qu'ils ont des besoins particuliers en matière de recherche et de développement qui incluent notamment la nécessité de tester grandeur nature leurs solutions.

Ce point est particulièrement important. Les industriels ont pour mission de **créer de la richesse pour la nation avec notamment l'objectif d'exporter leurs solutions**. C'est un des objectifs du président de la République qui souhaite faire de la coupe du monde de rugby 2023 et des jeux olympiques de 2024 qui seront organisés sur notre territoire les vitrines du savoir-faire technologique français.

C'est pourquoi, ce texte devrait voir son périmètre élargi et **traiter de la problématique de la recherche et du développement d'une manière plus large et moins contraignante**. En effet, les technologies qui se complètent les unes et les autres sont toutes indirectement impactées. Par ailleurs, les solutions élaborées peuvent être mises en œuvre en France mais aussi dans d'autres Etats qui ont des dispositifs de protections des données personnelles plus souples. Il est nécessaire d'en tenir compte.

**Les tests grandeur nature constituent également une nécessité pour vérifier la robustesse du produit, son efficacité et son efficience**. Or, les contraintes aujourd'hui sont telles qu'il est pratiquement impossible de vérifier efficacement la qualité des solutions, car l'industriel est toujours en équilibre entre ce qui est autorisé et ce qui est interdit. Dès lors, nos lacunes profitent à la concurrence internationale moins contrainte.

Nous pourrions notamment disposer de **jeux de datas cohérents et anonymisés**. Les règles pourraient être assouplies pendant la durée des essais. Les **DPO** des entreprises pourraient être les **garants de l'utilisation de ces données** à condition qu'ils aient dans ce domaine **une formation ad hoc**.

Pour cela encore faudrait-il qu'ils puissent se rapprocher d'un **réfèrent unique**. Par exemple la CNIL dispose d'un guichet pour les forces de sécurité. Tel n'est pas le cas des industriels qui sont considérés

comme des particuliers et qui ont plusieurs points d'entrée au risque de distorsion dans les réponses. Or, la volonté du groupe Deveryware comme celle d'autres industriels est de travailler au plus près de la CNIL pour rechercher les réponses à leurs interrogations. Il apparaît donc nécessaire de **rapprocher plus étroitement l'autorité administrative indépendante du monde de l'industrie.**

Le groupe Deveryware fournit majoritairement des solutions dédiées à la sécurité des personnes et des biens qui sont exploitées par les forces de l'ordre. Dans ce cadre, **le droit d'opposition devrait être adapté à l'utilisateur et à la finalité des systèmes en tenant compte du contexte et des lieux d'installation.** Par exemple, le flux d'une caméra installée dans un espace ouvert au public en lien avec un système de géolocalisation mis en œuvre par des forces de sécurité devrait faire l'objet d'un droit d'opposition restreint. L'actualité montre combien désormais la nation et sa population sont vulnérables. Dès lors, il convient de se montrer prudent sur la portée des mesures prises qui pourraient être contre productives. Pour les citoyens, la sécurité n'est-elle pas un élément aussi important que la liberté ?

Il est donc nécessaire de disposer d'un **texte équilibré** qui à la fois « *conserve les droits naturels et imprescriptibles de l'Homme* », c'est-à-dire, outre la propriété et la résistance à l'oppression, « *la liberté et la sûreté* ».

Très attaché à ces deux valeurs, le groupe Deveryware est prêt à coopérer étroitement avec la commission de l'informatique et des libertés.

### **III. REPRESENTANTS DE DEVERYWARE**

Deveryware désigne les interlocuteurs suivants, habilités à le représenter auprès de la CNIL pour les besoins du projet :

-----